COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

Communauté métropolitaine de Montréal

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

ISBN 978-2-924076-33-0 (PDF)

Dépôt légal : février 2015
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque et Archives Canada

Crédits photos |©CMM

@cmm_info

/CommunauteMetropolitaineDeMontreal

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	4
MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL	6
INTRODUCTION	8
DISCOURS INAUGURAL DU PRÉSIDENT	9
L'INSTITUTION	10
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE	11
LOGEMENT SOCIAL	16
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE	17
ENVIRONNEMENT	20
TRANSPORT	24
COOPÉRATION INTERNATIONALE	26
LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DE LA COMMUNAUTÉ	28
LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS	31
ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE POUR L'ANNÉE 2014	33
LES 82 MUNICIPALITÉS DE LA CMM	35
LA CMM EN CHIFFRES	38
PRIORITÉS 2015	39
PUBLICATIONS EN 2014	40

MOT DU PRÉSIDENT

Je suis fier de vous présenter ce bilan des activités de la Communauté pour l'année 2014. Après une année passée à la barre de la CMM, je réitère mon engagement de faire en sorte que la région métropolitaine de Montréal occupe la place de grande métropole qui lui revient.

Aujourd'hui, les régions métropolitaines jouent un rôle de plus en plus émergent à l'échelle nationale et internationale. Elles permettent d'articuler le local au global et de relever les défis d'aujourd'hui. Alors que les enjeux sont souvent internationaux, c'est pourtant à l'échelle locale et métropolitaine que résident désormais la plupart des solutions.

Le palier métropolitain devient donc de plus en plus important et stratégique pour planifier et gérer le développement.

Depuis 2001, la région dispose d'une instance métropolitaine soit, la Communauté métropolitaine de Montréal. Avec plus de 3,8 millions d'habitants, le Grand Montréal fait partie du réseau des grandes régions métropolitaines nord-américaines.

Au cours des années, les élus de la région ont appris à travailler ensemble et à partager une vision commune du développement de leur région. Avec mes collègues de l'ensemble des 82 municipalités qui composent la région, nous représentons près de la moitié de la population du Québec.

Notre modèle métropolitain est original et dynamique. Il respecte l'originalité et la richesse des différentes municipalités qui composent la région. Il accorde une large place à la participation de la société civile, notamment à travers l'Agora métropolitaine. Il assure la prise en charge de ce que l'on convient souvent d'appeler les compétences stratégiques d'une région : l'aménagement du territoire, le développement économique, le transport, l'environnement, le logement social.

« ENSEMBLE POUR RELEVER LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI »

Cette année, la CMM s'est souvent trouvée au cœur de l'actualité. La Communauté a, par exemple, été très active dans le dossier du transport pétrolier par oléoduc et dans celui de la lutte contre l'agrile du frêne. Ces dossiers ont été portés par la volonté d'agir de façon concertée à l'échelle métropolitaine.

Avec la création du Réseau des aires métropolitaines des Amériques et en soumettant la candidature du Grand Montréal pour l'organisation d'une conférence thématique préparatoire à Habitat III, la Communauté a contribué significativement au rayonnement de la Métropole sur l'échiquier mondial.

Tout au long de 2014, nous avons aussi exprimé haut et très fort les consensus qui rallient les élus de la région comme, par exemple, le choix de construire un système léger sur rail sur le futur pont Champlain. Nous avons réitéré notre position sur le financement du transport en commun métropolitain. Nous avons exprimé notre préoccupation quant à la pérennité du financement du gouvernement du Canada pour le logement social et abordable. En pleine campagne électorale provinciale, nous avons invité les partis politiques à prendre position face aux principales demandes de la Communauté. En somme, nous avons joué notre rôle de gardien des intérêts de la région.

Personnellement, je prends très à cœur mon rôle de président de la Communauté métropolitaine de Montréal. Ma conviction est que notre région sera forte si nous arrivons à faire front commun et à parler d'une seule voix. Je constate aussi avec satisfaction que l'ensemble des plans et des programmes de la Communauté sont bien implantés. Certains, comme le Plan de développement économique, le Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable ou le Plan métropolitain de gestion des matières résiduelle sont même en voie d'être mis à jour. Nous avons un programme pour la conception de quartiers de type TOD, huit grappes métropolitaines et un plan directeur de l'investissement direct étranger. Nous travaillons sur la mise en place d'une Trame verte et bleue du Grand Montréal. Nous avons un grand projet de sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire.

Bref, nous sommes à pied d'œuvre pour faire du Grand Montréal une région métropolitaine compétitive, attractive, solidaire et durable.

Denis Coderre

MOT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le bilan des activités de la Communauté pour l'année 2014 est très riche. Il témoigne du dynamisme d'une instance dédiée à la planification, à la coordination et au financement des grandes compétences métropolitaines que sont l'aménagement du territoire, le développement économique, le logement social, l'environnement et le transport.

La mise en œuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement, entré en vigueur en 2012, est aujourd'hui engagée sur la bonne voie, avec une première cohorte de schémas d'aménagement et de développement conformes aux orientations, aux objectifs et aux critères du PMAD. Au 31 décembre 2014, cinq MRC avaient ainsi complété leur exercice de concordance au PMAD tandis que d'autres MRC ou agglomérations devraient emboîter le pas au début de 2015. Neuf MRC ou agglomérations ont, par ailleurs, adopté un plan de développement de la zone agricole (PDZA).

La Communauté a également poursuivi en 2014 son soutien à la conception de projets novateurs de type TOD. Cinq projets sont particulièrement avancés. À eux seuls, ces projets pourraient représenter 12 000 logements additionnels pour la région.

L'année 2014 a aussi permis d'interpeller les ministères et mandataires du gouvernement du Québec dans le dossier des bois et des corridors forestiers métropolitains. Pour toute intervention affectant le couvert forestier sur le territoire métropolitain, il leur sera désormais demandé de prévoir du reboisement en guise de mesure de compensation.

Un guide a par ailleurs été réalisé pour aider les municipalités et les agglomérations à se doter de mesures permettant d'assurer une cohabitation harmonieuse des usages aux abords du réseau ferroviaire.

Au chapitre du développement économique, les travaux pour l'élaboration du nouveau Plan de développement économique 2015-2020 ont été entamés. Les huit grappes activées jusqu'à présent regroupaient, en 2014, plus de 12 000 entreprises et près de 25 % de la main-d'œuvre de la région métropolitaine. La Communauté a en outre présenté en 2014 sa vision d'un pôle logistique métropolitain découlant d'une stratégie globale multisites. Un mémoire a également été soumis dans le cadre des audiences de la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

La consultation sur le projet de Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable (PAMLSA) 2015-2020 a par ailleurs été complétée. En 2014, ce sont 36,5 M$ qui ont été versés par la Communauté au financement du logement social et abordable.

« UN BILAN TRÈS RICHE »

Dans le dossier de la Trame verte et bleue, cinq projets demeurent priorisés soit le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le Corridor forestier du Mont-Saint-Bruno, le Corridor forestier Châteauguay-Léry, le Parc-plage du Grand Montréal ainsi que le Parc de la rivière des Mille-Îles. À lui seul, le sentier Oka/Mont-Saint-Hilaire a généré en 2014 des projets d'une valeur de 12 M$. Dans ce bilan 2014 des activités de la Communauté, il faut aussi signaler la mise sur pied d'une table des maires et mairesses pour la protection et mise en valeur des milieux naturels.

Un nouveau projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles a également été élaboré dans la perspective de la tenue, en 2015, d'une consultation publique qui sera prise en charge par une commission indépendante.

Autre dossier d'importance : une Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2014 a vu le jour en 2014, dans la foulée d'un forum métropolitain portant sur ce même thème. Une règlementation type a par ailleurs été transmise aux municipalités de la région afin de les guider dans leur riposte contre cet insecte ravageur en forte progression. Plusieurs municipalités et MRC ont été rencontrées. Un accompagnement pour la confection et la mise en œuvre des plans d'action locaux a été offert par le biais du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE) avec le support financier de l'Union des municipalités du Québec (UMQ).

Le dossier du transport des produits pétroliers par oléoduc s'est souvent trouvé au cœur de l'actualité de l'année 2014. Un comité de vigilance a été mis sur pied, concrétisant l'implication de la Communauté dans ce dossier.

À l'international, la CMM est à l'origine de la mise sur pied du Réseau des aires métropolitaines des Amériques (RAMA), en collaboration avec l'AMVA, l'instance métropolitaine de la région de Medellín en Colombie. Ce réseau panaméricain d'institutions métropolitaines, officiellement lancé dans le cadre de l'événement je vois mtl, est appelé à jouer un rôle actif dans le cadre des préparatifs de la troisième conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III).

Derrière ces réalisations de la Communauté pour l'année 2014 se trouve une équipe dont l'implication, le dévouement et le professionnalisme méritent d'être soulignés. En leur nom, je vous confirme que l'administration de la Communauté sera à nouveau au rendez-vous pour l'année 2015 qui s'amorce.

Massimo Iezzoni

INTRODUCTION

Amorcée par la nomination de nouveaux élus au sein des instances de la Communauté, l'année 2014 a été très riche en réalisations.

Le présent document dresse un bilan de ces réalisations classées en référence aux grands champs d'intervention de la Communauté que sont l'aménagement du territoire, le développement économique, l'environnement, le transport ainsi que le logement social. Les dossiers spéciaux qui ont occupé l'actualité sont également cités.

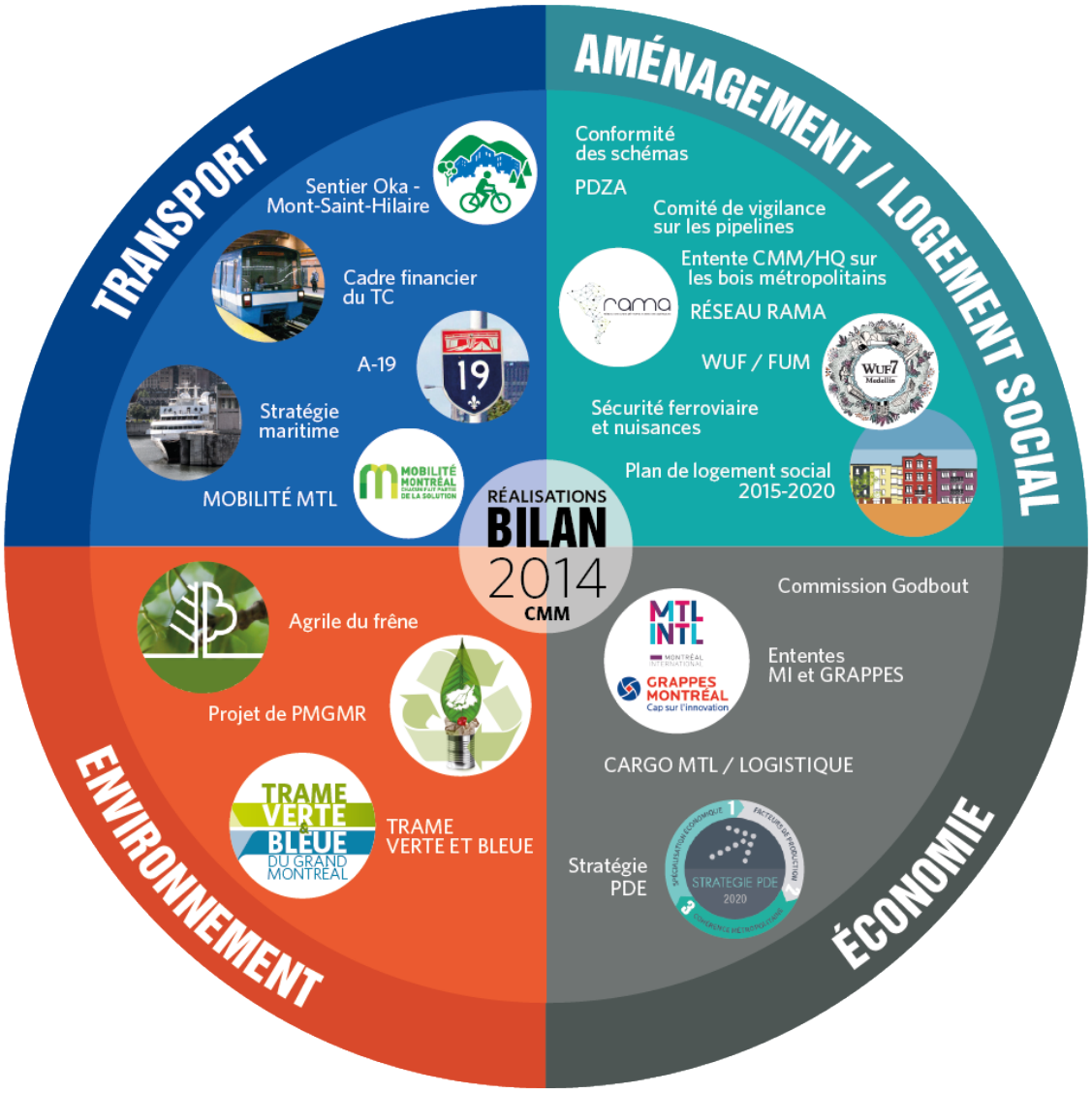

DISCOURS INAUGURAL DU PRÉSIDENT

Le 23 janvier 2014, à l'occasion de son premier discours à titre de président de la Communauté métropolitaine de Montréal, le maire de Montréal, monsieur Denis Coderre, a affirmé que la région métropolitaine de Montréal devait assumer sa place de grande métropole.

M. Coderre a également fait connaître les six priorités de la CMM pour les quatre prochaines années :

« ASSUMONS NOTRE PLACE DE GRANDE MÉTROPOLE »

PRIORITÉ 1
Que la région se dote, dans les plus brefs délais, d'un nouveau pont Champlain, sans péage, avec un système léger sur rail (SLR).

PRIORITÉ 2
Que soit confiée aux élus représentants le Grand Montréal la responsabilité de la planification du développement du transport en commun dans la région métropolitaine.

PRIORITÉ 3
Que l'on adopte un nouveau plan de développement économique axé sur la connectivité et la créativité, en relation avec les milieux des affaires et du savoir.

PRIORITÉ 4
Que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD), entré en vigueur en 2012, puisse atteindre son plein potentiel.

PRIORITÉ 5
Que soit assuré le financement du logement social.

PRIORITÉ 6
Que soit exercé un leadership métropolitain fort et inclusif.

L'INSTITUTION

Créée en 2001, la Communauté métropolitaine de Montréal est un organisme de planification, de coordination et de financement qui regroupe 82 municipalités, soit 3,8 millions de personnes réparties sur un territoire de plus de 4 360 km^2. La Communauté exerce des compétences stratégiques à l'échelle du Grand Montréal. Ses principaux champs d'intervention sont le développement économique, l'aménagement du territoire, le transport, l'environnement, le logement social et les équipements à caractère métropolitain.

MISSION

Planifier, coordonner et financer les compétences stratégiques qui façonnent le territoire et le développement de la région.

VISION

Mettre le cap sur le monde et bâtir une communauté compétitive, attractive, solidaire et responsable.

OBJECTIF

Rejoindre le peloton de tête des régions nord-américaines en 10 meilleures régions nord-américaines en développant des projets rassembleurs qui suscitent l'adhésion des élus, des citoyens et de la société civile.

CARTE DE LA CMM

AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Cinq schémas d'aménagement sont maintenant conformes au PMAD et d'autres devraient suivre début 2015

Le *Plan métropolitain d'aménagement et de développement* (PMAD) est entré en vigueur le 12 mars 2012. En vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LAU), chaque MRC ou agglomération métropolitaine doit adopter un règlement de concordance afin que son schéma d'aménagement et de développement (SAD) prenne en compte les orientations, les objectifs et les critères du PMAD.

Au 31 décembre 2014, cinq MRC avaient complété leur exercice de concordance au PMAD, soit les MRC de L'Assomption, de Beauharnois-Salaberry, de Marguerite-D'Youville, de Roussillon et de La Vallée-du-Richelieu, tandis que les MRC de Vaudreuil-Soulanges et de Thérèse-De Blainville ainsi que l'agglomération de Montréal devraient compléter cet exercice dans les premières semaines de 2015.

Tableau de suivi des exercices de concordance au PMAD au 31 décembre 2014

EXERCICES DE CONCORDANCE AU PMAD	
MRC / Agglomération	**Entrée en vigueur du règlement**
L'Assomption	19 décembre 2012
Beauharnois-Salaberry	31 janvier 2014
Marguerite-D'Youville	7 juillet 2014
Roussillon	17 novembre 2014
La Vallée-du-Richelieu	20 novembre 2014
AUTRES SITUATIONS	
Thérèse-De Blainville	Règlement adopté le 18 décembre 2014
Vaudreuil-Soulanges	Règlement adopté le 26 novembre 2014
Montréal	Adoption du règlement prévue le 26 janvier 2015
Rouville	Adoption du règlement prévue le 4 mars 2015
Les Moulins	Projet de règlement adopté le 10 décembre 2014
Longueuil	Premier projet adopté le 10 juillet 2014
Mirabel	Adoption du projet de règlement prévue pour mars 2015
Deux-Montagnes	Adoption du règlement prévue pour décembre 2015
Laval	Adoption du règlement prévue pour décembre 2016

Neuf MRC ou agglomérations ont terminé leurs travaux et ont adopté leur PDZA

En juin 2012, la Communauté s'est associée financièrement au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) pour soutenir les MRC et les agglomérations qui désiraient élaborer un plan de développement de la zone agricole (PDZA).

À ce jour, toutes les MRC et les agglomérations du territoire se sont engagées à élaborer un PDZA, sauf pour ce qui est de la MRC de La Vallée-du-Richelieu qui souhaite se doter de son propre modèle d'outil régional. Par ailleurs, puisque la MRC de Roussillon avait complété son PDZA avant la mise en place du programme d'aide, il a été convenu de soutenir une des actions identifiées à celui-ci.

Au 31 décembre 2014 :

- ✓ neuf MRC ou agglomérations ont adopté un PDZA;
- ✓ deux MRC ou agglomérations adopteront un PDZA d'ici le printemps 2015;
- ✓ deux MRC poursuivent leurs travaux en vue de se doter d'un PDZA;
- ✓ une MRC souhaite plutôt réaliser un outil régional de développement et de mise en valeur de la zone agricole différent d'un PDZA.

Tableau de suivi des PDZA sur le territoire de la CMM

PDZA ADOPTÉS	
MRC / Agglomération	**Date d'adoption du PDZA**
L'Assomption	25 septembre 2013
Longueuil	11 juillet 2014
Marguerite-D'Youville	8 mai 2014
Mirabel	4 juin 2014
Thérèse-De Blainville	28 mai 2014
Vaudreuil-Soulanges	15 juillet 2014
Roussillon	1er octobre 2014
Rouville	1er octobre 2014
Beauharnois-Salaberry	15 octobre 2014
PDZA PRESQUE COMPLÉTÉS	
Laval	Printemps 2015
Montréal	Printemps 2015
AUTRES SITUATIONS	
Les Moulins	
Deux-Montagnes	
La Vallée-du-Richelieu	

La Communauté crée un comité de vigilance métropolitain sur les oléoducs

Le 10 avril 2014, la Communauté a mis sur pied un comité de vigilance métropolitain afin de faire le suivi des conditions fixées par l'Office national de l'énergie (ONÉ) concernant la réalisation et l'exploitation de l'oléoduc de la compagnie Enbridge de façon à assurer la sécurité des citoyens du Grand Montréal et à veiller à la protection de l'environnement.

Le comité de vigilance est composé de représentants en matière de sécurité civile et d'aménagement du territoire provenant des cinq grands secteurs de la Communauté ainsi que de représentants des territoires limitrophes comme la MRC d'Argenteuil. Au besoin, des représentants de l'industrie pétrolière sont invités aux rencontres de travail.

Suite à l'annonce de la compagnie TransCanada de poursuivre ses travaux entourant la réalisation d'un nouveau projet d'oléoduc, le comité de vigilance métropolitain a également été saisi de ce dossier.

Insatisfaction face à la sécurité du projet 9B d'Enbridge

En février 2014, la CMM s'est alliée à l'Union des producteurs agricoles (UPA) et à Équiterre pour formuler une demande claire à Enbridge, le promoteur du projet d'inversion de l'oléoduc 9B : Enbridge devait respecter les conditions prévues dans le rapport de la Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles (CAPERN) de l'Assemblée nationale du Québec. De plus, ces trois mêmes organisations ont demandé à l'ONÉ de s'assurer que la compagnie Enbridge respecte ces conditions avant de donner son aval au projet, en plus de demander l'appui du gouvernement du Québec dans ce dossier. Ces demandes faisaient écho au mémoire déposé par la CMM à la CAPERN en novembre 2013.

Le projet d'Enbridge avait reçu le feu vert de la part de l'ONÉ le 6 mars 2014, mais devait respecter 30 conditions, dont plusieurs avant sa mise en service. En date du 27 novembre 2014, l'entreprise n'avait toujours pas fourni des réponses satisfaisantes aux questions de la CMM en ce qui a trait aux conditions et mesures qu'elle entendait mettre en place pour la gestion du projet d'inversion, notamment pour le franchissement des cours d'eau (condition 18) et pour faire face aux situations d'urgence (condition 20).

En décembre, l'Office jugeait que certaines conditions n'étaient pas encore respectées, ce qui empêche la remise en service de l'oléoduc.

La CMM s'est formellement engagée à suivre le dossier de près afin de s'assurer que l'ensemble des conditions imposées à Enbridge par l'ONÉ soit rempli avant la mise en œuvre du projet.

Projet Énergie Est de TransCanada : un tracé inacceptable pour la CMM et l'UMQ

Dans la foulée des critiques envers le projet d'Enbridge, la CMM et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) ont tenu à se positionner contre le projet Énergie Est de TransCanada. Le 27 novembre 2014, les deux parties ont invité l'ONÉ à suspendre l'étude du projet et ont demandé à TransCanada de faire preuve de transparence en démontrant, sans l'ombre d'un doute, que le projet peut se réaliser sans impact négatif sur l'environnement ainsi que sur la sécurité et la santé publique.

La CMM et l'UMQ étaient d'avis que la documentation déposée à l'ONÉ et supportant le projet Énergie Est était incomplète. Selon le président de la CMM, monsieur Denis Coderre, « les techniques de franchissement des cours d'eau nous semblent risquées. La compagnie n'a même pas fourni le tracé définitif dans la documentation qu'elle a soumise à l'ONÉ. TransCanada doit donc compléter ses devoirs, car son projet, dans sa mouture actuelle, est inacceptable. » La CMM se range donc derrière le gouvernement du Québec qui a fixé sept conditions à TransCanada pour donner son accord au projet.

Mentionnons que le dépôt du projet à l'ONÉ s'est fait en date du 30 octobre 2014, mais que l'organisme disposera de 15 mois pour étudier le dossier à partir du moment où elle estimera que les documents déposés sont conformes. De plus, l'étude du dossier devrait se retrouver prochainement dans les mains du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE).

Reboisement demandé par la Communauté aux mandataires du gouvernement du Québec pour toute intervention affectant le couvert forestier sur le territoire métropolitain

À la suite de l'entrée en vigueur du PMAD, les ministères et mandataires du gouvernement doivent prendre en considération les nouvelles préoccupations de la Communauté lors de l'élaboration de ses infrastructures sur le territoire métropolitain, notamment en ce qui concerne la protection des milieux naturels.

Au printemps 2014, le comité exécutif de la Communauté a adopté une résolution demandant aux ministères et mandataires du gouvernement de prévoir du reboisement au sein ou aux abords des bois et corridors forestiers métropolitain pour toute intervention affectant le couvert forestier sur le territoire métropolitain.

Munie des objectifs du PMAD et de cette résolution, la Communauté a pu entreprendre des discussions avec Hydro-Québec pour arriver à une entente permettant aux projets liés au poste Blainville et à la ligne Pierre-Le Gardeur-Saint-Sulpice d'être acceptables aux yeux des élus de la Communauté. Un reboisement d'une superficie supérieure à celle qui sera coupée a pu en effet être négocié pour ces deux projets.

Des projets d'envergure sont prévus au cours des prochaines années, dont notamment la ligne Chamouchouane-Bout-de-l'Île qui traversera plusieurs municipalités. Les démarches avec Hydro-Québec permettront de protéger les bois et les corridors forestiers métropolitains sur le territoire et de prévoir des espaces propices au reboisement.

Plus de 12 000 logements en planification dans les projets de démonstration TOD

Le PMAD propose d'orienter au moins 40 % de l'urbanisation projetée dans un rayon d'un kilomètre autour des points d'accès, actuels et projetés, au métro, aux trains de banlieue, au système léger sur rail (SLR) et dans un rayon de 500 mètres autour des points d'accès aux services rapides par autobus afin de développer des quartiers de type TOD (Transit-Oriented Development), soit des quartiers dont l'aménagement est axé sur le transport en commun. Si l'ensemble des investissements demandés en matière de transport en commun se réalisait, cet objectif pourrait être haussé à près de 60 %.

Afin d'accompagner les municipalités dans l'atteinte des résultats escomptés, la Communauté a élaboré un programme d'aide financière pour la conception de projets novateurs dans sept quartiers de type TOD identifiés au PMAD. Ce programme a été élaboré en collaboration avec le Secrétariat à la région métropolitaine dans le cadre du Fonds d'initiative et de rayonnement de la métropole.

En 2014, la Communauté a travaillé de concert avec les municipalités concernées afin de poursuivre les travaux entourant l'élaboration des exercices de planification détaillée.

Cinq des sept projets ont particulièrement avancé. À la suite de la réalisation d'un diagnostic et, quelquefois, d'un énoncé de vision ou d'un audit stratégique, les villes de Candiac, Repentigny, Deux-Montagnes et Longueuil ont notamment entrepris des travaux en vue de se doter d'un programme particulier d'urbanisme (PPU) ou d'un plan d'aménagement d'ensemble (PAE). Des exercices de consultation publique, des rencontres thématiques et des séances d'idéation ont, dans certains cas, été menés afin de permettre aux parties prenantes de s'informer et de participer aux démarches en cours. À Montréal, les objectifs préliminaires d'aménagement et les hypothèses de développement sont en cours d'élaboration.

Plus de 12 000 logements pourraient se réaliser au sein de ces cinq aires TOD, soit plus de 9 % des 128 000 ménages prévus aux abords des points d'accès du réseau de transport en commun métropolitain structurant en vertu de l'objectif 1.1 du PMAD.

Toutefois, puisque les travaux ne sont pas encore terminés, cette estimation pourra être revue à la hausse ou à la baisse selon les concepts d'aménagement qui seront retenus pour chacune de ces aires TOD.

Assurer une meilleure collaboration aux abords du réseau ferroviaire

La tragédie de Lac-Mégantic a mis en lumière les risques associés au transport des marchandises dangereuses par rail.

Bien que ces risques et les nuisances de bruits et de vibrations associés aux activités ferroviaires soient un enjeu qui interpelle, de prime abord, les gouvernements supérieurs et les exploitants de chemins de fer, la Communauté reconnaît l'importance d'assurer une cohabitation harmonieuse entre les nouveaux usages et les installations ferroviaires afin de garantir la sécurité, la santé, le bien-être et la qualité de vie de la population située à proximité de ces installations.

En 2014, un guide a ainsi été réalisé afin d'apporter des suggestions quant aux modalités d'application du critère 1.5.2 inscrit au PMAD qui demande aux MRC et aux agglomérations de se doter de mesures permettant d'assurer une cohabitation harmonieuse des usages aux abords du réseau ferroviaire.

Pour ce faire, des mandats ont été confiés à la commission de l'aménagement de la Communauté et à un comité de travail sur la sécurité ferroviaire rassemblant autour d'une même table des représentants en sécurité civile et des aménagistes des cinq grands secteurs de la Communauté, des représentants du ministère de la Sécurité publique, du ministère des Transports du Québec et du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ainsi que des représentants des directions régionales de santé publique des agences de la santé et des services sociaux de la région de Montréal.

LOGEMENT SOCIAL

Le gouvernement du Canada doit poursuivre ses investissements

Jugé comme prioritaire et identifié comme l'une des six priorités de la CMM par son président au début de 2014, l'accès au logement social et abordable a été mis en relief par son comité exécutif en février 2014. Ce dernier a alors adopté une résolution demandant au gouvernement du Canada de poursuivre ses investissements pour maintenir le développement du logement social et abordable, donnant ainsi un appui clair à la campagne « Désamorçons la crise du logement au Canada », menée par la Fédération canadienne des municipalités. Plus particulièrement, cette résolution demandait au gouvernement du Canada de maintenir son soutien financier dans les programmes d'Habitations à loyer modique, de Supplément au loyer, dans le parc des coopératives et des OBNL construit avant 1997 et en matière de lutte contre l'itinérance. La poursuite de ces investissements doit permettre de préserver la vocation sociale, le niveau d'abordabilité et la qualité des logements, et, avec la reconduction de la Stratégie des partenariats en matière d'itinérance (SPLI) dans la perspective d'une approche généraliste, de maintenir la diversité d'interventions nécessaire à la lutte à l'itinérance.

Vers un second projet de Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable (PAMLSA)

De plus, le comité exécutif de la CMM a confié le mandat à la commission du logement social d'élaborer un second projet de *Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable (PAMLSA) pour la période 2015-2020*. La commission s'est réunie à huit reprises et a tenu des consultations au cours de l'année. Ces consultations étaient ouvertes aux représentants élus des municipalités du Grand Montréal, aux représentants des administrations municipales, aux offices d'habitation ainsi qu'à plusieurs regroupements d'organismes communautaires impliqués dans le dossier du logement social et abordable. Une majorité des intervenants rencontrés a manifesté un fort appui au projet de PAMLSA. Ce plan devrait être présenté au deuxième trimestre de 2015.

36,5 M$ investis par la CMM en 2014

Depuis la création de la CMM, les investissements de la Communauté en matière de logement social et abordable représentent plus de 450 M$, dont 36,5 M$ en 2014 (35,6 % du budget annuel de la CMM). Rappelons que l'on compte quelque 27 600 habitations à loyer modique (HLM) et 11 000 suppléments au loyer (PSL) sur le territoire du Grand Montréal qui bénéficient d'un financement métropolitain. En outre, la Communauté a contribué à la réalisation, dans le cadre du programme AccèsLogis, de plus de 16 000 logements en coopératives et OBNL d'habitation.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Une stratégique économique rassembleuse

Au terme de la quatrième année de sa mise en œuvre, la stratégie de développement économique 2010-2015 de la Communauté a permis de mettre en place et de soutenir de nombreuses initiatives structurantes dont profite la grande région de Montréal.

Notons, en premier lieu, le développement et le soutien des secrétariats de grappes métropolitaines. Comme la productivité est stimulée par l'innovation, les secrétariats de grappes d'innovation sont l'un des maillons forts d'une économie du savoir. Ils sont le fruit d'une mobilisation industrielle derrière une vision commune. Les huit grappes activées jusqu'à présent regroupaient, en 2014, plus de 12 000 entreprises et près de 25 % de la main-d'œuvre de la région métropolitaine de Montréal. Elles représentent les secteurs de pointe de la métropole, au cœur de l'innovation, soit l'aéronautique, les sciences de la vie, les technologies de l'information, la finance, la logistique, les technologies propres, l'audiovisuel et l'aluminium.

La stratégie des grappes métropolitaines a permis la réalisation de nombreux projets en innovation et en main-d'œuvre, dont les plus récents sont le projet de certification MACH d'AéroMontréal, le projet de médecine personnalisée de Montréal InVivo ou le Plan de M@tch de TechnoMontréal pour le mentorat de petites entreprises, pour ne nommer que ceux-ci. Ces succès continuent d'attirer de nouveaux joueurs et, en 2014, les acteurs du secteur de la mode se sont aussi dotés d'un secrétariat de grappe. Ils devraient déposer le plan d'affaires de la grappe en 2015.

La cohérence des politiques publiques avec la dynamique des grappes industrielles est un facteur de succès qui prend de plus en plus d'importance. À Montréal, la stratégie des grappes métropolitaines est le fruit d'un partenariat entre la Communauté, le gouvernement du Québec et le gouvernement du Canada. Les stratégies et les politiques développées par ces partenaires s'arriment de plus en plus à la présence de grappes sur le territoire de la Communauté : stratégies d'attraction d'investissements directs étrangers (IDE), de talents, stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation, etc.

À titre d'exemple, les ententes que la Communauté a conclues avec le Conseil emploi métropole, en matière de main-d'œuvre, et Montréal International, en matière d'investissement, ont toutes deux permis d'orienter les efforts consentis par ces deux organisations vers les priorités des grappes métropolitaines. L'alignement de ces efforts a contribué à assurer une plus grande cohérence des interventions des partenaires de la Communauté autour des priorités établies dans le Plan de développement économique, soit principalement l'innovation, le développement de la main-d'œuvre et l'attraction d'investissements directs étrangers et de talents stratégiques.

Le nouveau *Plan de développement économique 2015-2020* misera sur cette cohérence de l'action des partenaires, qui reconnaissent que les grappes sont un des outils de développement économique privilégiés pour la région métropolitaine de Montréal, et aura notamment comme objectif d'augmenter le rayonnement des grappes ici et à l'étranger.

Les travaux pour l'élaboration *du Plan de développement économique 2015-2020* ont été entamés en 2014 par la commission du développement économique, des équipements métropolitains et des finances. Les élus membres de la commission se sont réunis à dix reprises en 2014 afin d'élaborer ce nouveau plan qu'ils veulent innovateur et ambitieux. Les membres de la commission ont défini les axes stratégiques et les orientations du PDE 2015-2020, et ceux-ci seront validés par des consultations qui se tiendront au cours des mois de janvier et février 2015. Le Plan de développement économique sera déposé au conseil au printemps 2015.

Priorité accordée au redéveloppement des espaces industriels

Faisant suite à l'adoption de la *Stratégie de mise en valeur des espaces industriels*, la Communauté a animé un groupe de travail afin de développer un dossier d'affaires pour la création du Comité de veille et de mise en marché des espaces industriels. Ce comité sera le fer de lance de la stratégie et aura comme mandat de mettre à jour l'information sur l'offre et la demande de terrains industriels, de documenter les occasions d'affaires manquées et de proposer des pistes de solutions visant à diminuer les contraintes en lien avec les espaces contaminés.

Rappelons qu'en 2012 le tiers des espaces industriels disponibles dans la Communauté étaient contaminés. Le coût de la décontamination de ces espaces est estimé à plus d'un milliard de dollars. Cet enjeu sera l'une des priorités du comité de veille et de mise en marché des espaces industriels qui devra identifier des solutions, prioriser les interventions et permettre le redéveloppement de ces espaces qui sont nécessaires pour assurer la pérennité du développement industriel dans la métropole.

À cet effet, il faudra adapter les programmes existants pour la décontamination des terrains à la situation métropolitaine afin qu'ils répondent mieux aux besoins. Ces programmes peuvent prendre la forme de contributions directes ou de mesures fiscales telles que des crédits d'impôt à la décontamination. Cette dernière option fut d'ailleurs analysée et proposée par la Communauté dans le cadre de la présentation de son mémoire à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise.

Vision multisites pour la logistique

La Communauté a présenté en 2014 les recommandations formulées dans son mémoire dans le cadre de la consultation sur l'implantation de la stratégie maritime. Ces recommandations découlent d'un travail de collaboration entre la Communauté, CargoM, la grappe de la logistique, la Ville de Montréal et les intervenants de la Couronne Sud. Cette collaboration a été initiée afin d'assurer la cohérence du message véhiculé par les acteurs du Grand Montréal.

L'ensemble des intervenants s'est entendu sur la vision d'un pôle logistique métropolitain. Le développement d'un pôle logistique doit s'inscrire dans une stratégie globale multisites. Le pôle multisites présente l'intérêt de pouvoir mieux s'adapter aux besoins des utilisateurs, car il offre une meilleure résilience, flexibilité et adaptabilité. Une plus grande répartition des activités logistiques sur le territoire de la Communauté diminuera le risque de créer des zones de congestion. L'avantage d'un pôle multisites est de pouvoir s'ajuster aux besoins des industries déjà en place, en les dotant d'outils et de mesures pour améliorer leur performance, tout en développant de nouveaux espaces qui viendront compléter l'offre déjà existante.

ENVIRONNEMENT

Adoption de la *Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024* : réponse enthousiaste des municipalités du Grand Montréal

La Communauté a adopté, le 18 septembre 2014, la *Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024* qui vise à assurer une coordination métropolitaine, en complémentarité aux actions des municipalités, afin de rendre plus efficace sur le territoire du Grand Montréal la riposte qui s'organise contre cet insecte ravageur actuellement en forte progression.

Une des principales mesures prévues par la stratégie est l'adoption par les municipalités de la CMM d'un plan d'action local contre l'agrile du frêne. Diverses mesures permettront d'accompagner et de soutenir les municipalités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action.

La *Stratégie métropolitaine de lutte contre l'agrile du frêne 2014-2024* s'inscrit dans la foulée du Forum métropolitain sur l'agrile du frêne qui s'est tenu en juin 2014 sous le thème « Ralentir l'agrile du frêne: un effort métropolitain ».

Elle est le fruit des travaux d'un comité technique métropolitain sur l'agrile où est représenté l'ensemble des partenaires concernés. Elle se décline en quatre axes :

1. l'adoption de plans d'action locaux;
2. l'élaboration d'un plan de reboisement métropolitain;
3. la mise en place d'un plan de communication;
4. l'adoption d'un cadre financier tripartite entre les municipalités, le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec.

Le premier axe a fait l'objet de la majorité des actions entreprises en 2014. Plusieurs actions ont été menées afin de mobiliser et d'accompagner les municipalités dans l'élaboration et la mise en œuvre de leur plan d'action. Un accompagnement pour la confection et la mise en œuvre des plans d'action est offert aux municipalités par le biais du Conseil québécois des espèces exotiques envahissantes (CQEEE) avec le support financier de l'UMQ. Plusieurs élus et responsables municipaux ont été rencontrés.

Une règlementation type a été transmise aux municipalités de la région métropolitaine afin de les guider dans le cadre de la lutte contre l'agrile du frêne sur le domaine privé. Un mandat a par ailleurs été confié au CQEEE afin de les accompagner.

À ce jour, plus de la moitié des municipalités de la CMM ont élaboré ou ont l'intention d'élaborer un plan d'action.

Un état d'avancement basé sur un sondage de suivi auprès des municipalités de la Communauté sera disponible début 2015.

L'agrile du frêne a déjà décimé plus de 75 millions de frênes sur le continent américain; cette espèce représente de 20 % à 30 % du couvert forestier de la région métropolitaine de Montréal.

20 M$ d'investissements pour la mise en place de la Trame verte et bleue

Le gouvernement du Québec et la CMM annonçaient, en 2013, des investissements de 150 M$ afin d'assurer la mise en place de la Trame verte et bleue du Grand Montréal. Cinq projets métropolitains sont priorisés, soit le Sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire, le Corridor forestier du mont Saint-Bruno, le Corridor forestier Châteauguay-Léry, le Parc-plage du Grand Montréal et le Parc de la rivière des Mille-Îles.

Dans le cadre de son *Programme d'aide financière pour les projets contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain*, la Communauté accorde une aide financière à des projets contribuant à augmenter l'offre d'accessibilité aux milieux naturels. En 2014, les investissements se sont élevés à 19,9 M$. De cette somme, un montant de 12,9 M$ est assumé en parts égales entre la Communauté métropolitaine de Montréal et le gouvernement du Québec.

Parmi les projets appuyés financièrement en 2014, mentionnons notamment quatre projets de mise en valeur et d'accessibilité à des bois et milieux humides (Longueuil, Saint-Amable et deux projets à Sainte-Julie), trois projets d'aménagement d'infrastructures d'accueil dont un camping nature (Sainte-Catherine, Laval et Châteauguay) et deux projets d'aménagement de plages urbaines (Repentigny et Bois-des-Filion).

Les espaces boisés : 13 hectares de plus

De 2005 à 2013, le *Programme d'acquisition et de conservation des espaces boisés* (Fonds Vert) a contribué au financement de 13 projets d'une valeur globale de 17,8 M$ dont 2,8 M$ proviennent de la Communauté. Ces projets ont permis la protection de plus de 184 hectares d'espaces boisés, contribuant à la hauteur de 0,04 % à l'objectif de protection des milieux naturels.

En 2014, des projets d'acquisition au Boisé du Tremblay à Longueuil et dans le secteur Urbanova à Terrebonne ont permis d'ajouter 13 hectares d'espaces boisés par le biais d'un investissement de 2,4 M$, dont 303 100 $ consentis par la Communauté.

Les maires se mobilisent pour la protection des milieux naturels

À l'initiative des maires Georges Bourelle de Beaconsfield et Martin Murray de Saint-Bruno-de-Montarville, une table des maires et mairesses pour la protection et la mise en valeur des milieux naturels a été mise sur pied en septembre 2014. Cette table de concertation permettra non seulement de coordonner les efforts des municipalités – compte tenu des enjeux liés au développement, mais aussi de partager l'expertise et d'étudier des mesures concertées en matière d'environnement.

Fonds bleu : l'accès aux rives se poursuit

En mars 2014, la CMM a annoncé la mise sur pied d'un nouveau programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal dans le cadre du Fonds Bleu, doté d'une enveloppe financière de 1,2 M$. Le président de la CMM, monsieur Denis Coderre, expliquait que « le Fonds Bleu permettra aux municipalités du Grand Montréal de réaliser des projets riverains qui auront de réelles retombées sur la qualité de vie des citoyens ».

Cet investissement comprend la réalisation de deux projets qui se sont qualifiés en 2014 :

- projet de réhabilitation de la rive et du littoral de la plage de la Pointe-Valaine (Ville d'Otterburn Park), un investissement de 400 000 $;
- projet de la Plage de l'Est (Arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles, Ville de Montréal), un investissement de 800 000 $.

Un nouveau plan pour valoriser les matières organiques

Le processus de révision du Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR) a débuté en avril 2014. La commission de l'environnement s'est donc réunie à plusieurs reprises au cours de l'année 2014 afin d'élaborer un projet de PGMR, en collaboration avec les administrations municipales du Grand Montréal.

Le nouveau PMGMR devrait être adopté à la fin de l'année 2015 après avoir fait l'objet d'une consultation publique menée par une commission indépendante au cours de laquelle tous seront appelés à contribuer.

Construction de deux usines de biométhanisation sur la couronne Sud de Montréal

C'est avec une grande satisfaction que la CMM accueillait en janvier 2014 la nouvelle de la construction de deux usines de biométhanisation sur son territoire, soit celle de Beauharnois, qui desservira les MRC de Beauharnois-Salaberry et de Roussillon, ainsi que celle de Varennes, qui desservira les MRC de Marguerite-D'Youville, de La Vallée-du-Richelieu et de Rouville.

Appuyée financièrement par le gouvernement du Québec et par le gouvernement du Canada, la construction de ces deux usines permettra de valoriser plusieurs tonnes de matières résiduelles organiques qui sont actuellement enfouies.

Rappelons que le PMGMR fixe l'objectif de valoriser 60 % des matières organiques du Grand Montréal. Or, ce taux de valorisation est actuellement à seulement 11 %, soit l'un des plus bas du Canada. La valorisation des matières organiques contribuera par ailleurs à diminuer les émissions de gaz à effet de serre et, également, de produire de l'énergie verte.

Planification des projets de biométhanisation et de compostage du Grand Montréal

Secteur	Nombre d'installations	Tonnage prévu et provenance	Valeur totale (M$)	Contribution (M$)		Échéance prévue
				Québec	Ottawa	
Montréal	2 Biométhanisation 2 Compostage 1 Prétraitement	224 000 tonnes Résidentiel	215,5 M$	68,5 M$	67,1 M$	2019-2022
Laval	1 Biométhanisation + Compostage	90 000 tonnes résidentiel ICI boues municipales	123 M$	35,0 M$	30,6 M$	2019
Longueuil	1 Biométhanisation + Compostage	70 000 tonnes résidentiel ICI	85 M$	23,2 M$	21,5 M$	2018
Couronne Sud	2 Biométhanisation + Compostage	122 000 tonnes résidentiel ICI	97 M$	31,5 M$	27,7 M$	2016-2017
Couronne Nord	Aucune	-	-	-		-
TOTAL	**9**	**506 000 tonnes**	**520,5 M$**	**158,2 M$**	**146,9 M$**	

TRANSPORT

Le sentier se construit

Le sentier cyclable et pédestre traversant le Grand Montréal d'Oka à Mont-Saint-Hilaire prend forme. Plusieurs projets sont en cours et les premiers segments ont été inaugurés. En 2014, des projets d'une valeur de 12 M$ ont été autorisés à la CMM pour la mise en place du sentier cyclable et pédestre entre Oka et Mont-Saint-Hilaire. Ce sentier est le premier axe du Réseau vélo métropolitain de la CMM et l'un des volets importants de mobilité active dans le cadre de la mise en œuvre de la Trame verte et bleue du Grand Montréal.

Un plan vélo en devenir

En 2014, Vélo Québec et la CMM ont tenu le Forum vélo métropolitain. Trois rencontres d'une demi-journée se sont déroulées à Montréal, Laval et Longueuil. Le forum, qui s'adressait aux élus, aux directeurs et aux professionnels de l'aménagement, de l'urbanisme et des transports provenant des municipalités, a été l'occasion de faire le point sur l'état du réseau cyclable à l'échelle métropolitaine, d'identifier les principaux défis techniques et les solutions applicables localement. Il a également été question de la complémentarité entre le vélo et les transports publics et de la mobilité active dans les zones de TOD. Un document de vulgarisation technique illustrera les exemples de bonnes pratiques présentés lors du forum par des représentants des municipalités, de l'AMT et du MTQ.

Le cadre financier du TC est encore réclamé

En 2014, la CMM a réitéré sa position concernant le financement du transport en commun métropolitain. La Communauté est en attente du gouvernement du Québec concernant l'adoption des modifications législatives nécessaires à la mise en vigueur du cadre financier du transport en commun métropolitain déjà proposé. Des discussions sur la gouvernance du transport en commun métropolitain ont eu lieu au sein des instances de la Communauté. La CMM poursuivra sa réflexion à cet égard en 2015.

SLR sur le pont Champlain : une seule voix pour la CMM

Sujet chaud tout au long du printemps 2014, le système léger sur rail (SLR) est l'option de transport en commun sur le pont Champlain souhaitée par tous les membres de la CMM. Le comité exécutif a d'ailleurs adopté, le 29 mai 2014, une résolution demandant au gouvernement du Québec de maintenir le choix de construire un SLR sur le futur pont Champlain. Il est à noter que ce projet est attendu par les différents intervenants depuis plus de 20 ans et que le système de voies réservées à contresens pour les autobus, prévu à l'origine comme une solution temporaire, est toujours celui en fonction 35 ans plus tard.

De plus, le comité exécutif a profité de la divulgation du Plan québécois des infrastructures du 4 juin 2014 pour demander au gouvernement du Québec d'inclure le dossier du SLR à ce plan. Rappelons que plus de 20 M$ ont déjà été investis pour la réalisation d'études et d'analyses qui ont démontré que le SLR est l'option offrant le meilleur retour sur investissement tant du point de vue économique, social qu'environnemental. L'enjeu est maintenant du côté du financement du projet.

L'autoroute 19 : un projet conforme au PMAD qui doit favoriser le transport en commun

La Communauté a déposé un mémoire au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur le projet de parachèvement de l'autoroute 19 entre l'autoroute 440 et l'autoroute 640 avec voies réservées au transport collectif par le ministère des Transports du Québec.

Le projet de parachèvement de l'autoroute 19 est conforme aux priorités d'intervention par la Communauté au PMAD sur le réseau routier métropolitain afin d'assurer l'accessibilité routière et la mise en valeur intermodale des infrastructures stratégiques de transport des marchandises sur l'ensemble de son territoire. Pour la CMM, les projets majeurs de réfection ou de parachèvement sur le réseau routier métropolitain devront également être accompagnés de l'implantation de mesures fortes favorisant le transport en commun pendant et après les travaux. Le projet de parachèvement de l'autoroute 19 avec voies réservées pour les autobus atteint cet objectif. Cependant, comme tout projet majeur d'infrastructure de transport, ce projet occasionnera des impacts sur le milieu récepteur. Aussi, la Communauté propose au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) une série de recommandations qui permettraient de bonifier l'insertion du projet dans son milieu, de limiter ou de compenser les impacts appréhendés et de viser l'atteinte des objectifs du PMAD concernant l'aménagement, le transport et l'environnement.

Relance de Mobilité Montréal

Mis sur pied en 2011 par la CMM et le MTQ, le comité directeur de Mobilité Montréal a repris ses travaux en 2014. Mobilité Montréal est coprésidé par le ministre des Transports, le maire de Montréal et président de la CMM, la mairesse de Longueuil et le maire de Laval. Les organismes de transport y sont invités, ainsi que des organisations d'affaires. Les projets majeurs liés au transport y sont discutés afin que les chantiers soient coordonnés et que des mesures de mitigation soient mises en place. Mobilité Montréal est également un lieu privilégié afin de discuter des enjeux de mobilité et de transport au sein du Grand Montréal.

COOPÉRATION INTERNATIONALE

Participation au Forum Urbain Mondial VII

En avril 2014, une délégation de la Communauté a participé à la septième édition du Forum Urbain Mondial (FUM), qui se déroulait à Medellín, en Colombie. Cette participation était considérée comme une opportunité pour la Communauté pour, à la fois, faire la promotion de ses réalisations, tirer un enseignement des problématiques vécues dans d'autres contextes métropolitains, échanger sur les bonnes pratiques et nouer des relations avec des représentants d'organismes à vocation internationale.

La délégation de la Communauté était composée de cinq élus, représentatifs des cinq grands secteurs géographiques de la Communauté.

Cette mission de la Communauté a notamment a été l'occasion de faire cheminer le projet de constituer un Réseau des aires métropolitaines des Amériques (RAMA).

Le RAMA : collaboration avec Medellín

Le 17 novembre 2014, le Réseau des aires métropolitaines des Amériques (RAMA) a été officiellement lancé dans le cadre de l'événement *je vois mtl*. En titre d'initiateur du projet, le Grand Montréal entend s'impliquer activement dans les activités du RAMA à travers la CMM.

Ce projet de mettre en réseau les régions métropolitaines à l'échelle panaméricaine a été évoqué pour la première fois à l'été 2013 dans le cadre d'une séance de travail de l'ONU-Habitat. Un pas de plus a été posé à Medellín pour la réalisation de ce projet avec la signature, en avril 2014, d'une déclaration d'intention notamment signée par des représentants de l'ONU-Habitat, d'organismes métropolitains de l'Amérique du Sud et de la Communauté.

Le Réseau des aires métropolitaines des Amériques (RAMA) est appelé à jouer un rôle actif dans le cadre de la troisième Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III) qui se tiendra en 2016.

Au cours des prochains mois, le RAMA va se donner un programme, des objectifs, des thèmes à explorer, des activités publiques à organiser. D'autres institutions métropolitaines devraient joindre les rangs du RAMA.

Un premier bilan des activités de ce réseau panaméricain d'institutions métropolitaines sera déposé trois ans après le lancement du réseau, à l'automne 2017, ce qui coïncidera avec les célébrations du 375e anniversaire de Montréal.

Projet d'une conférence internationale préparatoire à Habitat III

La candidature du Grand Montréal pour la tenue d'une réunion thématique préparatoire à la troisième *Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable* (Habitat III) a été annoncée le 17 novembre dans le cadre de l'événement *je vois mtl.*

Ce colloque d'envergure internationale porterait sur la contribution des régions métropolitaines au développement durable des villes. Les régions métropolitaines, ferait-on valoir, ont un rôle important à jouer dans l'élaboration du nouvel agenda urbain pour le XXIe siècle.

Le projet a été discuté avec le Dr Joan Clos, secrétaire général de la Conférence, directeur exécutif d'ONU-Habitat et ancien maire de Barcelone. Le Dr Clos a indiqué qu'une proposition du Grand Montréal pour tenir en 2015 cette réunion internationale préparatoire à Habitat III serait reçue avec beaucoup d'intérêt.

Notons que les conférences Habitat se tiennent tous les 20 ans, la première conférence s'étant tenue à Vancouver en 1976. C'est à Quito (Équateur) qu'aura lieu la troisième *Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable* afin de définir le « Nouvel agenda urbain pour le 21e siècle. »

« Nouvel agenda urbain pour le 21e siècle. »

LES INSTANCES DÉCISIONNELLES DE LA COMMUNAUTÉ

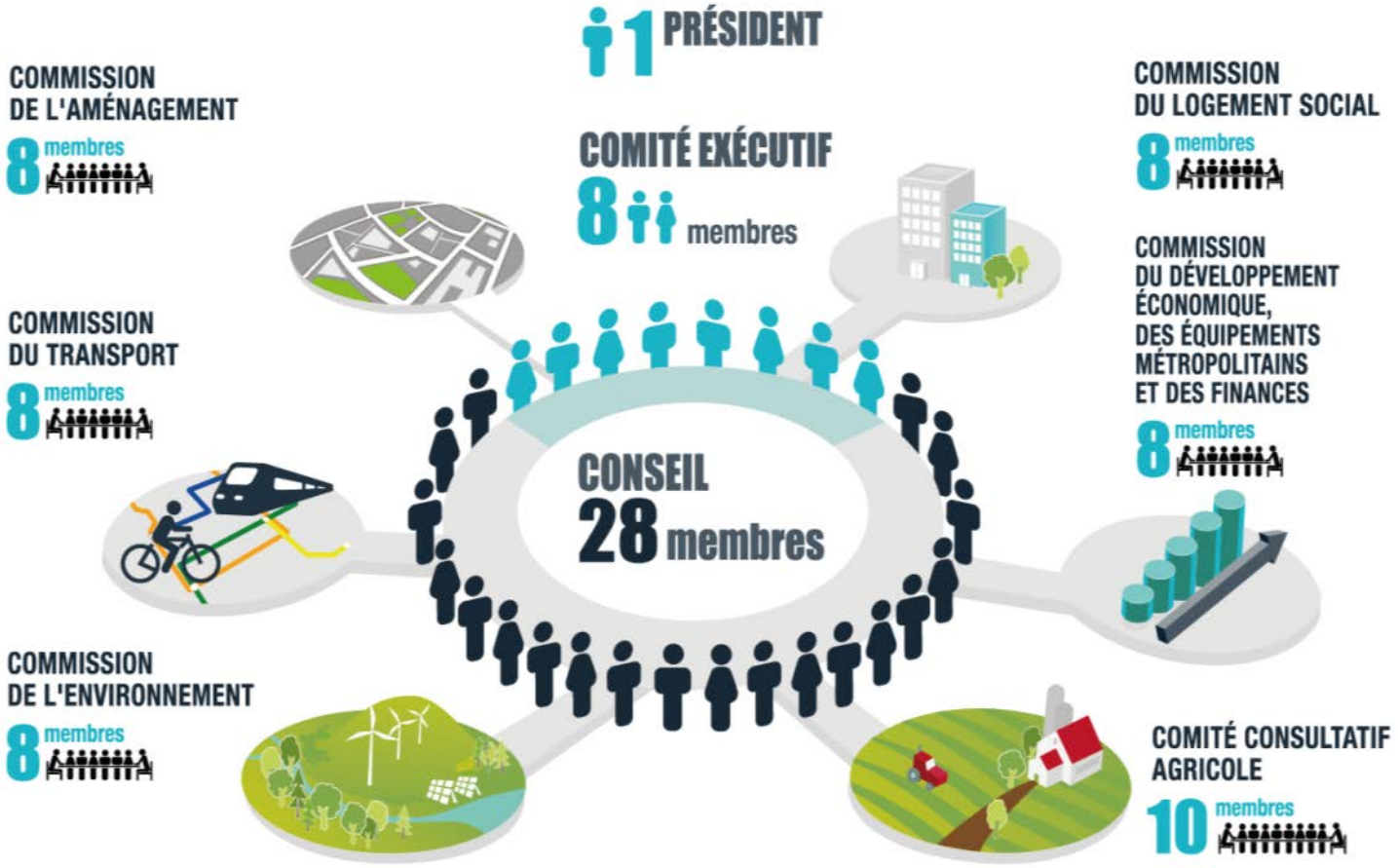

LISTE DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

Président :

M. Denis Coderre
Maire de la Ville de Montréal

Vice-présidente :

Mme Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil

MEMBRES :

M. Claude Dauphin
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Lachine

M. Gilles Deguire
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Montréal-Nord

M. Marc Demers
Maire de la Ville de Laval

Mme Chantal Deschamps[1]
Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Alan DeSousa
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

M. Normand Dyotte
Maire de la Ville de Candiac

M. Jean-Marc Robitaille[2]
Maire de la Ville de Terrebonne

LISTE DES MEMBRES DU CONSEIL

Président :

M. Denis Coderre
Maire de la Ville de Montréal

Vice-président :

M. Marc Demers
Maire de la Ville de Laval

MEMBRES :

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Mme Marie Cinq-Mars
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement d'Outremont

Mme Catherine Clément-Talbot
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Claude Dauphin
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Lachine

M. Gilles Deguire
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Montréal-Nord

M. Alan DeSousa
Membre du conseil de la Ville de Montréal
Maire de l'arrondissement de Saint-Laurent

M. Pierre Desrochers
Président du comité exécutif de la Ville de Montréal

[1] À compter du 27 novembre 2014.
[2] Jusqu'au 27 novembre 2014.

Mme Manon Gauthier
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Andrée Hénault
Membre du conseil de la Ville de Montréal

M. Lionel Perez
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Mme Chantal Rouleau
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
Mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies – Pointe-aux-Trembles

M. Philippe Roy
Maire de la Ville de Mont-Royal

M. Aref Salem
Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

M. Peter F. Trent
Maire de la Ville de Westmount

LAVAL

M. Stéphane Boyer
Membre du conseil de la Ville de Laval

M. Gilbert Dumas
Membre du conseil de la Ville de Laval

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Mme Caroline St-Hilaire
Mairesse de la Ville de Longueuil

M. Alain Dépatie
Maire de la Ville de Saint-Lambert

M. Paul Leduc
Maire de la Ville de Brossard

COURONNE NORD

M. Pierre Charron
Maire de la Ville de Saint-Eustache

Mme Chantal Deschamps
Mairesse de la Ville de Repentigny

M. Paul Larocque
Maire de la Ville de Bois-des-Filion

M. Jean-Marc Robitaille
Maire de la Ville de Terrebonne

COURONNE SUD

M. Martin Damphousse[1]
Maire de la Ville de Varennes

Mme Suzanne Dansereau[2]
Mairesse de la Ville de Contrecoeur

M. Normand Dyotte
Maire de la Ville de Candiac

M. Bernard Gagnon
Maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

M. Guy Pilon
Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

[1] À compter du 30 juin 2014.
[2] Jusqu'au 30 juin 2014.

LISTE DES MEMBRES DES COMMISSIONS

AMÉNAGEMENT

Président :

- M. Dominic Perri*
  Membre du conseil de la Ville de Montréal

Vice-présidentes :

- Mme Chantal Deschamps[1]
  Mairesse de la Ville de Repentigny
- Mme Suzanne Roy*
  Mairesse de la Ville de Sainte-Julie

Membres :

- M. Dimitrios (Jim) Beis*
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de Pierrefonds - Roxboro
- M. Richard Celzi*
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
- M. Gilles Deguire
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de Montréal-Nord
- M. Daniel Hébert*
  Membre du conseil de la Ville de Laval
- M. Benoît L'Écuyer*
  Membre du conseil de la Ville de Longueuil

ENVIRONNEMENT

Président :

- M. Stéphane Boyer
  Membre du conseil de la Ville de Laval

Vice-présidents :

- M. Lionel Perez
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
- Mme Nathalie Simon*
  Mairesse de la Ville de Châteauguay

Membres :

- Mme Anne Barabé*
  Membre du conseil de la Ville de Boucherville
- M. Jean Bouchard*
  Maire de la Ville de Mirabel
- M. Harout Chitilian*
  Vice-président du comité exécutif de la Ville de Montréal
- Mme Catherine Clément-Talbot
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
- M. Réal Ménard*
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de Mercier - Hochelaga-Maisonneuve

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, ÉQUIPEMENTS MÉTROPOLITAINS ET FINANCES

Président :

- M. Albert Beaudry*
  Membre du comité exécutif de la Ville de Longueuil

Vice-présidents :

- Mme Chantal Deschamps[1]
  Mairesse de la Ville de Repentigny
- M. Pierre Desrochers
  Président du comité exécutif de la Ville de Montréal

Membres :

- Mme Suzanne Dansereau[2]
  Mairesse de la Ville de Contrecoeur
- M. Ray Khalil*
  Membre du conseil de la Ville de Laval
- M. Claude Dauphin
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de Lachine
- Mme Manon Gauthier
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
- M. Claude Haineault*[3]
  Maire de la Ville de Beauharnois
- Mme Chantal Rouleau
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal
  Mairesse de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies - Pointe-aux-Trembles

[1] Vice-présidente jusqu'au 27 novembre 2014.
[2] Jusqu'au 12 juin 2014.
[3] Depuis le 12 juin 2014.
* Élus municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

LOGEMENT SOCIAL

Président :

- Mme Suzanne Dansereau*[4]
  Mairesse de la Ville de Contrecoeur
- M. Pierre Charron[5]
  Maire de la Ville de Saint-Eustache

Vice-présidentes :

- Mme Monique Bastien*
  Membre du conseil de la Ville de Longueuil
- Mme Manon Gauthier
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

Membres :

- M. Nicholas Borne*
  Membre du conseil de la Ville de Laval
- M. Benoît Dorais*
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement du Sud-Ouest
- Mme Marie-Claude Nichols*[6]
  Mairesse de la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot
- M. Giovanni Rapanà*
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
- Mme Monique Vallée*
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

TRANSPORT

Président :

- M. Paul Larocque[7]
  Maire de la Ville de Bois-des-Filion
- M. Guy Pilon[8]
  Maire de la Ville de Vaudreuil-Dorion

Vice-présidents :

- M. Gilbert Dumas
  Membre du conseil de la Ville de Laval
- M. Pierre Gagnier*
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de Ahuntsic-Cartierville

Membres :

- M. Michel Bissonnet*
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
  Maire de l'arrondissement de Saint-Léonard
- Mme Mary Deros*
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
- M. Alexandre Plante*
  Membre du conseil de la Ville de Brossard
- M. Aref Salem
  Membre du comité exécutif de la Ville de Montréal

COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE

Président :

- M. Bernard Gagnon
  Maire de la Ville de Saint-Basile-le-Grand

Vice-président :

- M. Marcel Denis
  Producteur agricole
  UPA Outaouais Laurentides

Membres issus du Conseil de la Communauté :

- Mme Catherine Clément-Talbot
  Membre du conseil de la Ville de Montréal
- M. Gilbert Dumas
  Membre du conseil de la Ville de Laval
- M. Pierre Charron
  Maire de la Ville de Saint-Eustache
- Mme Caroline St-Hilaire
  Mairesse de la Ville de Longueuil

Membres issus du milieu agricole :

- Mme Ginette Blondin[9]
  Productrice agricole
  Fédération de l'UPA de la Montérégie Ouest
- M. Donald Beaulieu[10]
  Producteur agricole
  Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides
- M. Marcel Papin
  Producteur agricole
  Président de L'UPA Lanaudière
- M. Normand Teasdale
  Producteur agricole
  Fédération de l'UPA de la Montérégie Est

[4] À compter du 12 juin 2014.
[5] Président jusqu'au 12 juin 2014.
[6] Jusqu'au 28 avril 2014.
[7] Président à compter du 24 avril 2014.
[8] Président jusqu'au 24 avril 2014.
[9] À compter du 12 juin 2015.
[10] À compter du 27 février 2014.
* Élus municipaux non membres du conseil de la Communauté métropolitaine de Montréal

ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE POUR L'ANNÉE 2014

COMMISSION	MANDAT	ÉTAT DES TRAVAUX
Aménagement (8 séances)	CE14-003 : Mise en valeur d'ensembles patrimoniaux de portée métropolitaine.	Échéance : février 2015.
	CE14-023 : Normes d'aménagement à proximité des installations ferroviaires.	Rapport déposé le 18 septembre 2014
	CE14-024 : Recevoir la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour prendre connaissance de sa demande de modification du périmètre métropolitain.	Représentants de la MRC rencontrés le 19 mars 2014.
	CE12-040 : Recommandations concernant les demandes de modification au PMAD qui respectent les conditions préalables fixées au Plan.	Aucune demande traitée en 2014.
Environnement (6 séances)	CE14-008 : Projet de Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles 2015-2020.	Rapport adopté le 14 octobre 2014.
	CE14-009 : Évaluer et proposer des mesures d'encadrements du suivi de l'application de la réglementation métropolitaine sur l'assainissement des eaux par les municipalités délégataire	En cours. Échéance : 30 juin 2015.
Développement économique, équipements métropolitains et finances (10 séances)	CE14-006 : Recommander le Plan de développement économique 2015-2020 de la Communauté.	Demande de reporter l'échéance au 31 mars 2015.
	CE14-102 : Tenir compte des enjeux économiques concernant les aéroports dans le projet de PDE 2015-2020.	
	CE14-101 (mandat permanent) : Prendre connaissance de tout dossier concernant la constitution, en vertu du Plan de développement économique, d'une grappe métropolitaine ou le versement d'une contribution financière à une telle grappe et formuler ses recommandations au comité exécutif.	Dossiers soumis : - Rapport de la grappe Aéro Montréal pour 2013 ; - Dossier de démarrage de la grappe métropolitaine de la mode.
	CE12-063 (mandat permanent) : Recevoir annuellement le vérificateur de la Communauté, prendre connaissance du rapport financier et transmettre les recommandations qui lui apparaîtront appropriées, le cas échéant.	Vérificateur de la Communauté rencontré le 31 mars 2014.
Logement social (8 séances)	CE14-010 : Recommander au comité exécutif le Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2015-2020.	En cours. Demande de reporter l'échéance au 30 avril 2015.

Transport (10 séances)	CE14-012 : Gouvernance du transport en commun métropolitain.	Rapport préliminaire déposé le 9 octobre 2014.
	CE14-011 : Plan stratégique du Réseau de transport de Longueuil.	Rapport déposé le 18 septembre 2014.
	CE13-121 : Pertinence d'élargir la portée du règlement par l'établissement de normes pour le réseau artériel métropolitain.	En cours. Échéance : juin 2015.
Comité consultatif agricole (6 séances)	CE14-004 : Élaboration d'un plan d'action métropolitain de mise en valeur des activités agricoles.	En cours. Demande de reporter l'échéance au 30 juin 2015.
	CE14-207 : Formuler ses recommandations à l'égard du projet de relocalisation de l'aéroport de la Ville de Mascouche et à sa conformité aux orientations, objectifs et critères du PMAD	Rapport adopté le 19 novembre 2014.
	CE12-041 (mandat permanent) : Traitement des demandes de modification du PMAD qui respectent les conditions préalables fixées au Plan et qui concernent le territoire ou les activités agricoles	Aucune demande traitée en 2014.

LES 82 MUNICIPALITÉS DE LA CMM

AGGLOMÉRATION DE MONTRÉAL

Baie-d'Urfé
Population : 3 878
Mairesse : Maria Tutino

Beaconsfield
Population : 19 547
Maire : George Bourelle

Côte-Saint-Luc
Population : 32 914
Maire : Anthony Housefather

Dollard-Des Ormeaux
Population : 50 114
Maire : Edward Janiszewski

Dorval
Population : 18 849
Maire : Edgar Rouleau

Hampstead
Population : 7 283
Maire : William Steinberg

Kirkland
Population : 21 154
Maire : Michel Gibson

L'Île-Dorval
Population : 6
Mairesse : Gisèle Chapleau

Montréal
Population : 1 698 062
Maire : Denis Coderre

Montréal-Est
Population : 3 765
Maire : Robert Coutu

Montréal-Ouest
Population : 5 166
Maire : Beny Masella

Mont-Royal
Population : 20 073
Maire : Philippe Roy

Pointe-Claire
Population : 31 128
Maire : Morris Trudeau

Sainte-Anne-de-Bellevue
Population : 5 012
Mairesse : Paola L. Hawa

Senneville
Population : 937
Mairesse : Jane Guest

Westmount
Population : 20 111
Maire : Peter F. Trent

LAVAL

Population : 416 215
Maire : Marc Demers

AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL

Boucherville
Population : 41 104
Maire : Jean Martel

Brossard
Population : 83 410
Maire : Paul Leduc

Longueuil
Population : 237 894
Mairesse : Caroline St-Hilaire

Saint-Bruno-de-Montarville
Population : 26 604
Maire : Martin Murray

Saint-Lambert
Population : 21 840
Maire : Alain Dépatie

COURONNE NORD

Blainville
Population : 55 710
Maire : Richard Perreault

Boisbriand
Population : 27 299
Mairesse : Marlène Cordato

Bois-des-Filion
Population : 9 670
Maire : Paul Larocque

Charlemagne
Population : 5 968
Maire : Normand Grenier

Deux-Montagnes
Population : 17 782
Maire : Denis Martin

L'Assomption
Population : 21 517
Maire : Jean-Claude Gingras

Lorraine
Population : 9 501
Maire : Ramez Ayoub

Mascouche
Population : 45 564
Maire : Guillaume Tremblay

Mirabel
Population : 46 076
Maire : Jean Bouchard

Oka
Population : 5 595
Maire : Richard Lalonde

Pointe-Calumet
Population : 6 508
Maire : Denis Gravel

Repentigny
Population : 84 472
Mairesse : Chantal Deschamps

Rosemère
Population : 14 365
Mairesse : Madeleine Leduc

Sainte-Anne-des-Plaines
Population : 14 990
Maire : Guy Charbonneau

Sainte-Marthe-sur-le-Lac
Population : 17 172
Mairesse : Sonia Paulus

Sainte-Thérèse
Population : 26 569
Mairesse : Sylvie Surprenant

Saint-Eustache
Population : 45 019
Maire : Pierre Charron

Saint-Joseph-du-Lac
Population : 6 524
Maire : Benoît Proulx

Saint-Sulpice
Population : 3 477
Maire : Michel Champagne

Terrebonne
Population : 110 285
Maire : Jean-Marc Robitaille

COURONNE SUD

Beauharnois
Population : 12 357
Maire : Claude Haineault

Beloeil
Population : 21 682
Mairesse : Diane Lavoie

Calixa-Lavallée
Population : 511
Maire : Daniel Plouffe

Candiac
Population : 20 686
Maire : Normand Dyotte

Carignan
Population : 8 356
Maire : René Fournier

Chambly
Population : 27 766
Maire : Denis Lavoie

Châteauguay
Population : 47 464
Mairesse : Nathalie Simon

Contrecoeur
Population : 6 900
Mairesse : Suzanne Dansereau

Delson
Population : 7 600
Maire : Gilles Meloche

Hudson
Population : 5 254
Maire : Ed Prévost

L'Île-Cadieux
Population : 106
Maire : Paul Herrbach

L'Île-Perrot
Population : 10 780
Maire : Marc Roy

La Prairie
Population : 24 162
Mairesse : Lucie Roussel

Léry
Population : 2 378
Maire : Walter Letham

Les Cèdres
Population : 6 562
Maire : Raymond Larouche

McMasterville
Population : 5 746
Maire : Gilles Plante

Mercier
Population : 12 399
Mairesse : Lise Michaud

Mont-Saint-Hilaire
Population : 18 818
Maire : Yves Corriveau

Notre-Dame-de-l'Île-Perrot
Population : 10 782
Mairesse : Marie-Claude Nichols

Otterburn Park
Population : 8 470
Mairesse : Danielle Lavoie

Pincourt
Population : 14 793
Maire : Yvan Cardinal

Pointe-des-Cascades
Population : 1 421
Maire : Gilles Santerre

Richelieu
Population : 5 502
Maire : Jacques Ladouceur

Saint-Amable
Population : 11 847
Maire : François Gamache

Saint-Basile-le-Grand
Population : 17 065
Maire : Bernard Gagnon

Saint-Constant
Population : 26 138
Maire : Jean-Claude Boyer

Sainte-Catherine
Population : 17 192
Mairesse : Jocelyne Bates

Sainte-Julie
Population : 30 344
Mairesse : Suzanne Roy

Saint-Isidore
Population : 2 598
Maire : Sylvain Payant

Saint-Jean-Baptiste
Population : 3 254
Mairesse : Marilyn Nadeau

Saint-Lazare
Population : 19 817
Maire : Robert Grimaudo

Saint-Mathias-sur-Richelieu
Population : 4 692
Mairesse : Jocelyne G. Deswarte

Saint-Mathieu
Population : 2 047
Mairesse : Lise Poissant-Charron

Saint-Mathieu-de-Beloeil
Population : 2 688
Maire : Michel Aubin

Saint-Philippe
Population : 5 920
Mairesse : Lise Martin

Terrasse-Vaudreuil
Population : 1 947
Maire : Michel Jr Bourdeau

Varennes
Population : 21 288
Maire : Martin Damphousse

Vaudreuil-Dorion
Population : 36 226
Maire : Guy Pilon

Vaudreuil-sur-le-Lac
Population : 1 373
Maire : Claude Pilon

Verchères
Population : 5 830
Maire : Alexandre Bélisle

LA CMM EN CHIFFRES

4 360 km² DE SUPERFICIE TOTALE
DONT 525 KM² DE SURFACES AQUATIQUES ET 2 205 KM² DE TERRES AGRICOLES PROTÉGÉES, SOIT 58 % DU TERRITOIRE

1 COMMUNAUTÉ
DEPUIS LE 1ER JANVIER 2001

14 MRC ET AGGLOMÉRATIONS
DONT 6 SONT PARTIELLEMENT INCLUSES DANS LA CMM

82 MUNICIPALITÉS LOCALES

1,56 MILLIONS DE LOGEMENTS PRIVÉS EN 2011
DONT PRÈS DE LA MOITIÉ SONT EN MODE LOCATIF

14 600 MISES EN CHANTIER RÉSIDENTIELLES EN 2013
DONT 17,1% SONT DES MAISONS INDIVIDUELLES

74 400 LOGEMENTS SOCIAUX EN 2013

195 MILLIARDS $CA DE PIB AUX PRIX DU MARCHÉ, EN 2013
SOIT 48 500 $CA PAR HABITANT

2,03 MILLION D'EMPLOIS EN 2013
SOIT 49 % DES EMPLOIS DU QUÉBEC
DONT 7,2 % DANS LA HAUTE TECHNOLOGIE

1 PORT
AVEC UN TRAFIC DE 28,4 MILLIONS DE TONNES DE MARCHANDISES, DONT 42 % PAR CONTENEURS EN 2012

1 AÉROPORT INTERNATIONAL
AVEC UN TRAFIC DE 14,1 MILLIONS DE VOYAGEURS EN 2013

5 UNIVERSITÉS
3 FRANCOPHONES ET 2 ANGLOPHONES AINSI QUE 7 ÉCOLES AFFILIÉES ET INSTITUTS DE RECHERCHE

3,8 MILLIONS D'HABITANTS EN 2013

48 % DE LA POPULATION DU QUÉBEC

985 HABITANTS AU km² EN 2013

33,2 % DES 25 À 65 ANS EN 2013
DÉTIENNENT AU MOINS UN BACCALAURÉAT

23,2 % DE LA POPULATION EN 2011
EST NÉE À L'EXTÉRIEUR DU CANADA

110 LANGUES MATERNELLES EN 2011
MAJORITAIREMENT LE FRANÇAIS ET L'ANGLAIS

54,4 % BILINGUE FRANÇAIS - ANGLAIS EN 2011

22,9 % DES TRAVAILLEURS EN 2011
UTILISENT LE **TRANSPORT EN COMMUN**

7,2 % UTILISENT LE **TRANSPORT ACTIF** POUR SE RENDRE AU TRAVAIL

PRIORITÉS 2015

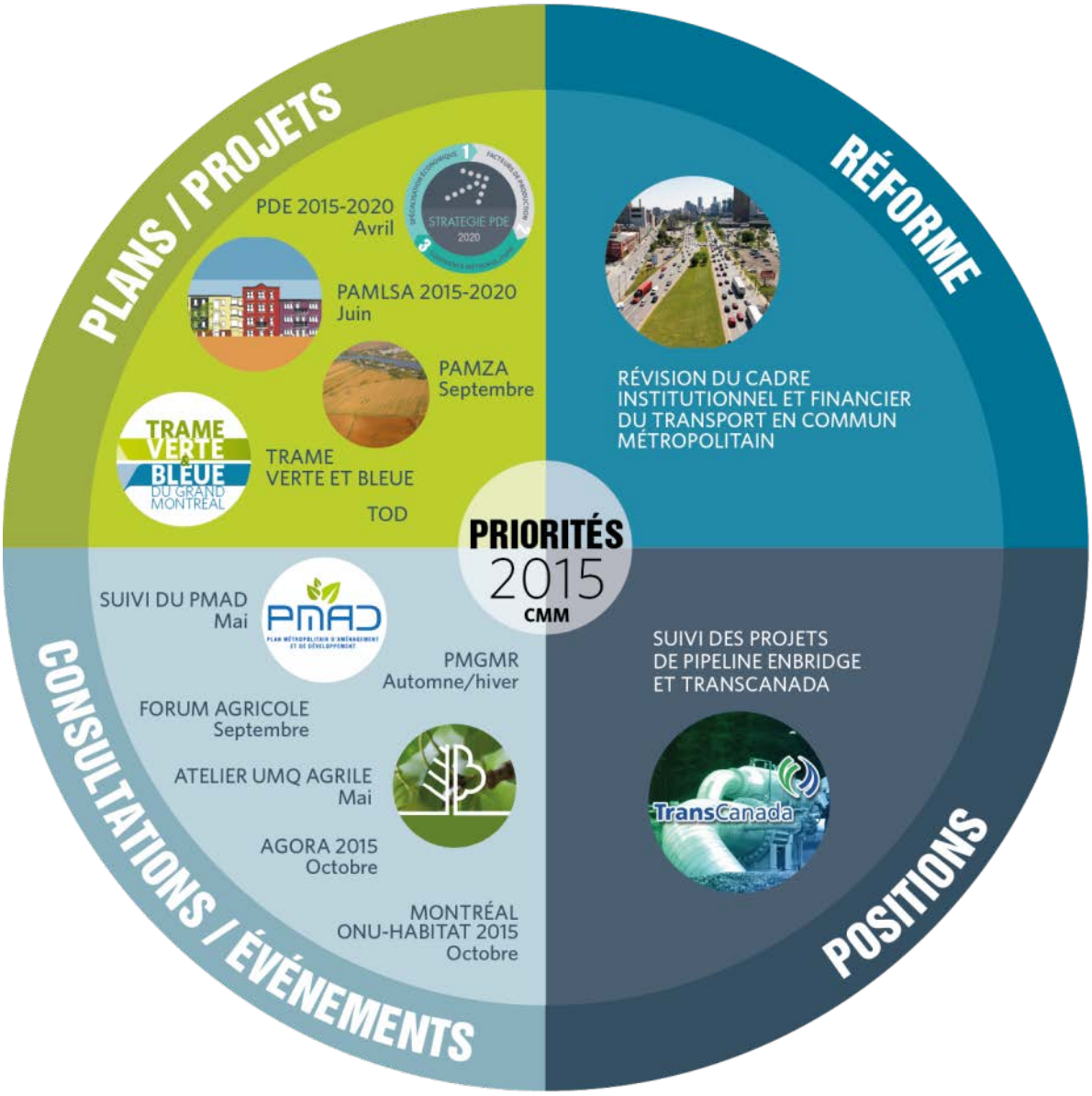

PUBLICATIONS EN 2014

FÉVRIER

- Stratégie de mise en valeur des espaces industriels
- Programme d'aide financière pour l'accessibilité aux rives et aux plans d'eau du Grand Montréal

MARS

- La Communauté métropolitaine de Montréal : document de présentation
- Les demandes de la Communauté métropolitaine de Montréal – Campagne électorale 2014

MAI

- Bilan 2006-2011 du PMGMR

JUIN

- Bilan du Plan métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013

JUILLET

- Cahiers Métropolitains no 4 - État des lieux concernant les limites territoriales du Grand Montréal

SEPTEMBRE

- Mémoire de la CMM dans le cadre de la consultation sur l'implantation de la stratégie maritime

OCTOBRE

- Réglementation type – Gestion des frênes sur le domaine privé
- Mémoire de la CMM à la Commission d'examen sur la fiscalité québécoise

NOVEMBRE

- Rapport synthèse sur la mise en œuvre des mesures du PMGMR (2013)
- Prévisions budgétaires 2015

STRATÉGIE DE MISE EN VALEUR
DES ESPACES INDUSTRIELS
Fonds Bleu
FONDS DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN
CAMPAGNE ÉLECTORALE 2014
Les demandes de la Communauté métropolitaine de Montréal
BILAN PAMLSA 2009-2013
Plan d'action métropolitain pour le logement social et abordable, 2009-2013
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL
DOCUMENT DE PRÉSENTATION
CAHIERS Métropolitains
ÉTAT DES LIEUX CONCERNANT LES LIMITES TERRITORIALES DU GRAND MONTRÉAL
BILAN 2006-2011 PMGMR
Le Grand Montréal réduit sa production de matières résiduelles
MÉMOIRE
CONSULTATION SUR L'IMPLANTATION DE LA STRATÉGIE MARITIME
2014 STRATÉGIE MARITIME
MÉMOIRE
À LA COMMISSION D'EXAMEN SUR LA FISCALITÉ QUÉBÉCOISE
OCTOBRE 2014 EXAMEN DE LA FISCALITÉ
STRATÉGIE MÉTROPOLITAINE DE LUTTE CONTRE L'AGRILE DU FRÊNE 2014-2024
RÉGLEMENTATION TYPE
GESTION DES FRÊNES SUR LE DOMAINE PRIVÉ
PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2015

COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL RAPPORT D'ACTIVITÉS 2014

Communauté métropolitaine de Montréal

1002, rue Sherbrooke Ouest, bureau 2400
Montréal (Québec) H3A 3L6

T 514 350-2550 | F 514 350-2599
www.cmm.qc.ca | info@cmm.qc.ca